

## SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 10 JUIN 2021

### 2021 - 51 ORGANISATION DU TRAVAIL ET DES LOCAUX

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 10 juin, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 03 juin 2021, s'est réuni dans la salle de l'Odysée à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 21

Votants : 21

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire  
Monsieur Frédérick DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique  
Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval  
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis  
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis  
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire  
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo  
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain  
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique  
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval  
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu  
Madame Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz  
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire  
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo  
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon  
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay (excusé)  
Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon

Délégués titulaires absents :

Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)  
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pontchâteau et Saint-Gildas-des-Bois (excusé)  
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)  
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (excusé)

Délégués suppléants présents :

Madame Laëtitia PELTIER, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique DAVID

Affichage le 11 juin 2021

Considérant que le SYDELA est actuellement propriétaire de ses locaux à usage de siège social, qu'il loue également à trois autres entités tel que :

- La SEM Sydela Energie 44
- L'AMF 44
- L'association LA GEO DATA

Considérant que les locaux peuvent accueillir au maximum 100 personnes, dans le respect des principes d'ergonomie au travail ainsi qu'à la réglementation en vigueur,

Considérant que, du fait de l'accroissement continu du nombre d'agents et de salariés au sein de la structure, le bâtiment actuel arrive à saturation,

Considérant que dans l'attente de décider d'une solution pérenne, il est nécessaire d'envisager un accroissement temporaire de surface, au profit du SYDELA, par le biais de la location de bureaux supplémentaires, à compter de septembre 2021,

Considérant qu'il est proposé que ce coût supplémentaire ne puisse dépasser les 100 000 € / an (hors frais d'agence),

**Le Comité syndical décide, à l'unanimité :**

- **Approuver le principe de la recherche d'un accroissement temporaire de surface sur le PA Bois Cesbron pour une durée maximale de 3 ans.**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout acte relatif à la location de bureaux complémentaires, pour un loyer maximum de 100 000 € par an (hors frais d'agence), sous réserve des crédits inscrits au budget principal du SYDELA dans la durée maximale fixée ci-dessus.**

**Le Président,  
Raymond CHARBONNIER**

